

Communiqué de presse

Lutte contre la récidive : pour une approche globale

« La conférence de consensus est une chance à ne pas laisser passer. Les attentes sont si fortes, tant du côté de la société civile, des autorités, que des détenus eux-mêmes, qu'il est absolument nécessaire d'y répondre et d'opérer un changement du système en profondeur, en cessant d'invoquer le concept de dangerosité et d'aménager la loi à dose homéopathique ».

Christine Lazerges, Présidente de la CNCDH

Paris, jeudi 21 février 2012 - Alors que le Gouvernement cherche à rénover le système pénal français, la CNCDH rend aujourd'hui public son avis et ses recommandations concernant la prévention de la récidive. Cet avis rejoint très largement les conclusions de la conférence de consensus, à laquelle la Présidente de la CNCDH Christine Lazerges a participé, et va même au-delà, en proposant une approche globale du phénomène.

Les dix dernières années, nettement marquées par un basculement vers une politique répressive et ce qu'il est désormais commun d'appeler « le tout carcéral », n'ont pas fourni de solutions satisfaisantes en matière de lutte contre la récidive, au point qu'une majorité des acteurs s'accorde à en dénoncer les méfaits. Face à un système carcéral ayant aujourd'hui largement démontré ses limites, la CNCDH invite les pouvoirs publics à envisager un changement de paradigme profond afin de concilier éducation, répression et réinsertion. Au-delà du seul ministère de la Justice, la CNCDH appelle le Gouvernement à envisager une approche intégrée associant notamment les ministères de la famille, de l'éducation nationale et de l'intérieur, eux aussi pleinement concernés par la lutte efficace contre la récidive.

Les recommandations de la CNCDH pour lutter contre la récidive sont les suivantes :

- **Dépénaliser certains délits**
- **Abolir les courtes peines et les peines-planchers**
- **Créer une troisième peine de référence**
- **Aménager progressivement les peines d'emprisonnement**
- **Instaurer un *numerus clausus***
- **Améliorer la formation des policiers**
- **Lutter contre le contrôle au faciès**
- **Favoriser l'implantation de Maisons de la justice et du droit**
- **Permettre une insertion sociale inclusive**
- **Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité**
- **Lutter contre les inégalités scolaires**
- **Garantir l'accès à la santé des prisonniers (y compris à la santé mentale)**
- **Prévoir un accompagnement socio-éducatif des détenus dans et hors les murs**
- **Offrir aux détenus des conditions d'enfermement dignes**
- **Ouvrir les prisons aux services publics et aux associations**